

PROCES VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2008

-:-

L'an deux mille sept, le 21 février, le Conseil Municipal de L'Haÿ-les-Roses, légalement convoqué le 14 février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SEVE, Maire de L'Haÿ-les-Roses.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick SEVE, Mme Yannick PIAU, Mme Nicole BICHAREL, M. Denis HOCHSTETTER, Mme Jacqueline GEYL (arrivée à 18h37), Mme Josette HERNU, M. Jean-Bernard BATESTI, Mme Sophie DHENAU, M. Michel VIGNE, M. Jean-claude CITERNE, Mme Annie BESNIER (arrivée à 18h36), M. Gérard DELACOUR, Mme Chantal RICHARD (arrivée à 18h32), M. Bernard GITLER, M. Bernard ASSELIN, M. Alain DUTEMPLE, Mme Hélène CESARI, M. Christian CHAIA, M. Bernard DELIANCOURT, Mme Danielle LECLERC-ROBERT, Mme Micheline RONDEAU (arrivée à 18h35), Mme Françoise AUMAITRE-LOPATA, Mme Edith VINCHANT (épouse DARNI), Mme Catherine LEBOURG, Mme Marie-Lys MICHEL, M. Jacques YVARS, M. Pierre MALET, M. Fernand BERSON, M. Pierre PETIT, Mme Jeannine VIAUD-LE-NEONARD.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Pierre COILBAULT, représenté par M. SEVE,
Mme Jacqueline GEYL, représentée par Mme CESARI (jusqu'à 18h37),
M. Jean FROUIN, représenté par Mme RICHARD,
Mme Annick CHAMPEAU, représentée par M. VIGNE,
M. Yves FOGNIERINI, représenté par M. YVARS,
M. Rémy DALIN, représenté par M. BERSON

SECRETAIRE :

Mme Marie-Lys MICHEL

.../...

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2008

-:-

1 - ADOPTION DE LA CHARTE HANDICAP

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

ADOPTÉ la charte Handicap.

AUTORISE monsieur le Maire à la signer.

2 - AGENCE POSTALE COMMUNALE

- **CONVENTION RELATIVE A L'ORGANISATION D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE :**

- **APPROBATION.**

- **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

APPROUVE la convention, portant organisation de l'Agence Postale Communale passée avec La Poste sise 44 Boulevard Vaugirard – 75757 PARIS CEDEX 15.

AUTORISE monsieur Patrick SEVE, Maire de L'Haÿ-les-Roses, à signer ladite convention ainsi que tous documents y afférents.

3 - CNI ET PASSEPORTS :

- **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER LES PROCEDURES PERMETTANT D'OBTENIR LA REPARATION DU PREJUDICE SUBI PAR LA COMMUNE DU FAIT DU TRANSFERT DE GESTION DES CNI ET PASSEPORTS DE L'ETAT AUX COMMUNES SANS COMPENSATION FINANCIERE,**

- **DESIGNATION DU CABINET D'AVOCATS SCP SARTORIO-LONQUEUE-SAGALOVITSCH ET ASSOCIES.**

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

AUTORISE monsieur Patrick Sève, Maire de L'Haÿ-les-Roses, à engager les procédures en référé ou sur le fond, permettant d'obtenir la réparation du préjudice résultant du transfert de la gestion des demandes et des renouvellements des cartes d'identité et des passeports en l'absence de compensation financière.

DESIGNE le cabinet d'avocats SCP Sartorio, Lonqueue, Sagalovitsch et Associés installé 15-17 avenue de Ségur - 75007 Paris pour représenter la Commune.

4 - ACCUEIL, ANIMATION ET ORGANISATION D'EVENEMENTS A DESTINATION DES JEUNES L'HAÏSSIENS - PRESTATION DE SERVICE - SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil :

AUTORISE monsieur le Maire à :

- signer le marché avec l'entreprise attributaire, Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne ;
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics),
- inscrire la dépense au budget primitif 2008 sous les rubriques suivantes : chapitre 11, sous-fonction 422, nature 6228

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app. ; 6 PCF et app. ; 3 "Citoyens à L'Haÿ" ; 4 UMP ; 1 Modem
ABSTENTION	2 FN

5 - REALISATION D'UN CLUB HOUSE - TRAVAUX - SIGNATURE DU MARCHE.

Le Conseil :

AUTORISE monsieur le Maire, pour chaque lot (marché) à :

- signer le marché avec l'entreprise attributaire, Exelbat
- signer le rapport de présentation (article 79 du Code des Marchés Publics)
- inscrire la dépense au Budget Primitif 2008 sous les rubriques suivantes : chapitre 23, sous-fonction 411, nature 2313

Résultat des votes :

POUR	19 PS et app. ; 6 PCF et app. ; 3 "Citoyens à L'Haÿ" ; 2 FN
ABSTENTION	4 UMP ; 1 Modem

6 - SAISINE DU SYNDICAT D'ACTION FONCIERE DE VAL-DE-MARNE POUR L'ACQUISITION AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION E NUMERO 123 SISE 6 RUE HENRI THIRARD.

Le Conseil :

SOLLICITE le SAF'94 pour acquérir à l'amiable un bien situé 6 rue Henri Thirard, cadastré section E numéro 123, d'une superficie totale de 211 m², conformément à son règlement intérieur.

DIT que cette acquisition se fera au montant de 485 000 euros conformément au prix proposé par le vendeur.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'ensemble des actes afférents au portage foncier et à la gestion de la parcelle cadastrée E numéro 123.

S'ENGAGE à inscrire au budget communal :

- le montant de la participation de la Ville fixée à 10 % du prix du terrain,
- le montant de la liquidation des charges d'intérêts afférentes à ce portage,
- le remboursement des taxes foncières correspondantes.

Résultat de votes :

POUR	19 PS et app., 6 PCF et app., 3 "Citoyens à L'Haÿ", 2 FN
CONTRE	4 UMP ; 1 Modem

7 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A LA «PRESTATION DE SERVICE UNIQUE» PASSEES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE :

- APPROBATION,
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LES SIGNER.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

APPROUVE les conventions d'objectifs et de financement, mises en œuvre par la CAF et relatives à la Prestation de Service Unique pour les établissements d'accueil de jeunes enfants (0-4 ans) que sont la crèche familiale, la maison de la mère et de l'enfant et le multi-accueil Tabanou.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tous les documents y afférents.

8 - CENTRE MUNICIPAL DE SOINS : CONVENTION BILAN DE SANTE PASSEE AVEC LA MISSION LOCALE BIEVRE VAL-DE-MARNE :
- APPROBATION,
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

APPROUVE la convention.

AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.

9 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PASSEE AVEC LA MISSION LOCALE BIEVRE VAL-DE-MARNE :
- APPROBATION,
- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE LA SIGNER.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

DECIDE d'approuver la convention à passer avec la Mission Locale Bièvre Val-de-Marne, située au 28, rue Maurice Ténine à Fresnes afin de fixer les obligations des parties et les moyens y afférents, pour l'exercice 2008.

AUTORISE monsieur le Maire à signer ledit document.

DIT que la dépense correspondante d'un montant de 70 962.08 € est inscrite au budget de la Ville à l'article 6574 chapitre 65, sous-fonction 520.

10 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE CULTUREL DISPAN DE FLORAN AU PROFIT DE L'ASSOCIATION «COMPAGNIE THEATRALE DU MOULIN» ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**.

DECIDE d'approuver la convention à passer avec l'Association «Compagnie Théâtrale du Moulin» pour la mise à disposition gratuite de l'Espace Culturel Dispan de Floran sis 11, rue des Jardins

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

11 - FIXATION DU TAUX DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR L'ANNEE 2007.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

DECIDE de maintenir, pour l'année 2007, le taux de l'indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs pour l'année 2006, soit, un montant mensuel de 216 euros 50 .

DIT que la dépense en résultant sera inscrite au Budget Communal à la Sous Fonction 212, Nature 6556.

12 - REAMENAGEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

DECIDE la création :

- de 3 postes de Rédacteur,
- d'1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe,
- de 6 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe,

et la suppression corrélative :

- de 3 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- d'1 poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles de 2^{ème} classe,
- de 6 postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe.

Ce qui entraîne la modification d'une partie du tableau des effectifs selon le tableau proposé en annexe.

DIT que la dépense en résultant fera l'objet d'une imputation au Budget Communal aux Sous Fonctions 211, natures 64111, 64112, 64118, 6331, 6332, 6336, 6451, 6453 et 64832.

Patrick SEVE
Maire de L'Haÿ-les-Roses
Conseiller régional d'Ile de France